



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

APL

Question écrite n° 22782

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les effets négatifs des dispositions actuelles, par rapport à une « évaluation forfaitaire des ressources » concernant le mode de calcul de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation de logement. Conscient d'un certain nombre de difficultés sur ce mode de calcul, le Gouvernement avait confié à un groupe de travail, prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF, le soin d'élaborer des propositions pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés, dans la mesure où il y a lieu de concilier l'adaptation de l'aide aux changements de situation des bénéficiaires. Les conclusions de ce groupe de travail devant être déposées avant la fin de cette année, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de la réflexion sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient des dysfonctionnements liés à certaines modalités de prise en compte des ressources dans le calcul des aides personnelles au logement et de leurs incidences défavorables, notamment sur la situation des personnes en situation précaire, a confié au groupe de travail prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales le soin de réfléchir à ces situations et de proposer des mesures destinées à mettre fin à ces dysfonctionnements. Le groupe de travail, dont les travaux ont débuté en mars 1998, a pour mission d'élaborer des propositions de simplification et d'harmonisation dans un sens de justice sociale, dans différents domaines réglementaires relatifs aux aides personnelles au logement, au nombre desquels figure, notamment, celui de l'évaluation forfaitaire des ressources. La très grande complexité du sujet a contraint le groupe, qui devait clore ses travaux à la fin de l'année 1998, à les poursuivre en ce début d'année ; ses conclusions devraient, désormais, être déposées à très court terme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22782

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6799

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1443